BEAUHARNOIS
VOUS INFORME

4
Grand dossier
Ville, citoyen, gouvernement : qui fait quoi ?

Décembre 2026



9 – Actualités
Stationnement hivernal

10 – Prévention
Les décorations des Fêtes arrivent

13 – Loisirs
Beauharnois vous anime

24 – Avis Publics
Résumé des règlements récemment entrés en vigueur

Rappel d'événements

Du 1er décembre au 30 mars

Stationnement hivernal interdit la nuit

**Sauf lors des levées d'interdiction*



Mardi 8 décembre 9 h

Début des inscriptions aux cours et activités

Samedi 5 et dimanche 6 décembre

Marché de Noël des lutins

i Place du marché



Mardi 12 janvier 9 h

Début des inscriptions au camp de jour de la relâche

Légende du niveau d'accessibilité pour chaque activité

- Facile d'accès
- Nécessite de l'aide
- Demande un certain effort

Horaire des fêtes

Bureaux administratifs

Fermés du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 inclusivement.

Bibliothèque

Fermée du jeudi 24 décembre au dimanche 27 décembre 2026 et du jeudi 31 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027.

Conseil municipal



Alain Dubuc
Maire
450 429-3546, poste 253
alain.dubuc@
ville.beauharnois.qc.ca



Jocelyne Rajotte
District des Îles-de-la-Paix
450 429-3546, poste 331
jocelyne.rajotte@
ville.beauharnois.qc.ca



Francis Laberge
District de la Beauce
450 429-3546, poste 332
francis.laberge@
ville.beauharnois.qc.ca



Mario Charette
District des Moissons
450 429-3546, poste 333
mario.charette@
ville.beauharnois.qc.ca



Dominique Bellemare
District Saint-Louis
450 429-3546, poste 334
dominique.bellemare@
ville.beauharnois.qc.ca



Gina Vincelli
District du parc Industriel
450 429-3546, poste 335
gina.vincelli@
ville.beauharnois.qc.ca



Robin Philippe Lamonde
District de la Pointe-du-Buisson
450 429-3546, poste 336
robin_philippe.lamonde@
ville.beauharnois.qc.ca

Séances ordinaires du conseil municipal

13 janvier	12 mai	8 septembre
10 février	9 juin	13 octobre
10 mars	7 juillet	10 novembre
14 avril	18 août	8 décembre

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois. La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Rédaction et révision des contenus : Service des communications et technologies de l'information

Design graphique : duval design communication

Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1
450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca
Suivez-nous sur :

VILLE DE Beauharnois

Mot du maire

Chères Beauharlinoises, chers Beauharlinois,

Pour une troisième année, nos employés municipaux parcourront les rues de Beauharnois pour vous remettre le dernier BVI de l'année à votre porte. C'est une tradition que nous avons adoptée et qui nous permet de maintenir un contact direct avec les citoyens.

À cette occasion, vous recevrez également un sac destiné à recueillir vos dons de denrées pour la guignolée. Plus que jamais, cette campagne est importante. Derrière chaque porte se trouvent parfois des réalités que l'on ne soupçonne pas. Avec l'augmentation du coût de la vie, plusieurs familles, personnes seules et aînés vivent des moments plus difficiles. La générosité dont font preuve les Beauharlinois année après année est remarquable, et je vous invite encore cette année à contribuer selon vos moyens. Chaque geste compte et chaque don peut faire une réelle différence.

Dans cette édition, nous avons choisi de répondre à une question toute simple, mais que nous entendons très souvent : « À qui la responsabilité ? ».

Lorsqu'un problème survient dans notre quotidien, notre premier réflexe est souvent d'appeler à l'hôtel de ville. C'est tout à fait normal. Toutefois, la réponse n'est pas toujours entre les mains de la municipalité.

Certaines responsabilités relèvent de la Ville. D'autres appartiennent aux citoyens et aux propriétaires. D'autres encore dépendent de la MRC, du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec, de la Sûreté du Québec ou d'autres organismes.

L'objectif de ce dossier n'est pas de dire ce que la Ville ne fait pas. Au contraire. Il vise à mieux comprendre le rôle de chacun afin que les problèmes puissent être signalés au bon endroit et réglés plus efficacement. Plus nous connaissons nos responsabilités respectives, plus nous pouvons travailler ensemble pour améliorer notre milieu de vie.

Une ville, ce n'est pas seulement une administration municipale. C'est avant tout une communauté de citoyens qui partagent un même territoire, de mêmes services et un même désir de vivre dans un environnement accueillant, sécuritaire et agréable. Chacun de nous a un rôle à jouer.

À l'approche du temps des Fêtes, je vous souhaite, au nom du conseil municipal, des moments de douceur et de bonheur auprès de vos proches. Ayons également une pensée pour les personnes seules ou qui traversent une période plus difficile. Un geste d'entraide, une visite ou quelques mots bienveillants peuvent faire une réelle différence.

Joyeuses Fêtes à toutes et à tous !



Alain Dubuc
Maire

Mot du conseiller

Bonjour à toutes et à tous,

Voici que nous venons de compléter la première année de notre mandat suite aux dernières élections, que le temps passe!

Votre conseil a été très actif lors de la dernière année. Comme me le font remarquer certains citoyens rencontrés dernièrement, « Ça bouge à Beauharnois » ! On voit les véhicules de la ville s'affairer, de grands chantiers ont été entrepris et certains complétés. Nous avons également passablement eu de nouvelles unités d'habitations construites ou en constructions, y compris des logements abordables.

Le conseil planche également sur la refonte du plan d'urbanisme et la revitalisation du centre-ville, avec comme pierre angulaire la réfection de la rue Ellice, et le pôle culturel avec la place du marché et nos parcs du Centre-Ville.

Nous avons également beaucoup de projets au plan triennal d'immobilisation pour les années à venir.

Le devoir premier du conseil est de prendre des décisions dans l'intérêt de la collectivité et pour le bien de la ville. Nous procédons à de nombreuses consultations, mais nous devons également trancher et prendre une décision. Il arrive que certaines personnes ne soient pas d'accord, et je respecte énormément leurs opinions, mais, même si nous ne sommes pas d'accord, il faut que ce désaccord se fasse dans le respect et la courtoisie. Je suis parfois étonné de la rigueur et de la dureté de certains propos. Votre conseil municipal, et surtout les employés de la ville, ont droit au respect et à la politesse. Le débat fait partie de la démocratie, mais les insultes n'ont pas leur place.

Plus précisément pour les résidents et résidentes de mon district, c'est avec satisfaction que les résidents et résidentes de la rue Boyer ont vu la réfection de leurs trottoirs, et les résidents et résidentes de la rue Edgar-Hébert ont vu une nouvelle couche d'asphalte être posée. Dans les deux cas, l'amélioration du quartier est importante.

Nous accueillions également plusieurs nouveaux citoyens et citoyennes dans la municipalité, dont certains nouveaux arrivants au Canada, et je leur souhaite la bienvenue dans la municipalité et les remercions de nous avoir choisis et de la confiance qu'ils placent en nous.



Dominique Bellemare
District Saint-Louis

Ville, citoyen, gouvernement : qui fait quoi ?

À qui la responsabilité ?

Un lampadaire qui ne fonctionne plus, un arbre qui semble dangereux, une rue endommagée, un problème d'écoulement d'eau ou une situation dérangeante dans le voisinage : lorsqu'un problème survient, le premier réflexe est souvent de communiquer avec la Ville.

Et c'est tout à fait compréhensible! Après tout, ces situations touchent directement notre milieu de vie.

Mais saviez-vous que tout ce qui se passe sur le territoire de Beauharnois ne relève pas nécessairement de l'administration municipale ?

En réalité, les responsabilités sont réparties entre plusieurs intervenants : la Ville, les citoyens, les propriétaires, les entreprises, les organismes et les différents paliers de gouvernement. Dans certains cas, elles sont même partagées.

La distinction est importante : être informée d'une situation ne signifie pas nécessairement que la Ville possède le pouvoir légal d'intervenir ou qu'elle est responsable des travaux à effectuer.

Pour vous aider à mieux comprendre ces réalités, nous vous proposons un tour d'horizon de situations courantes. Qui doit agir ? Qui doit payer ? Et surtout, vers qui se tourner ?

Devant chez moi : qui s'occupe de quoi ?

Lorsqu'on regarde une rue résidentielle, on voit des maisons, des arbres, des trottoirs, des lampadaires et une chaussée. Pourtant, tous ces éléments ne relèvent pas nécessairement du même responsable.

La rue et le trottoir

Responsabilité : généralement la Ville, pour les voies municipales

La Ville assure l'entretien des rues et des trottoirs qui relèvent de sa compétence. Cela comprend notamment les réparations, le déneigement et les interventions visant à maintenir la sécurité des déplacements.

Cependant, toutes les routes situées sur le territoire ne sont pas nécessairement municipales. Certaines relèvent du ministère des Transports et de la Mobilité durable, tandis que des voies privées peuvent relever de leurs propriétaires. Des exemples? La rue Saint-Laurent, le chemin de la Beauce, le boulevard de Melocheville, entre autres.

Le saviez-vous?

Une rue endommagée ne représente pas automatiquement un danger immédiat. Les interventions peuvent varier selon la gravité du problème, la sécurité des usagers et les travaux nécessaires.

Les arbres et les branches

Responsabilité : selon l'emplacement et la propriété de l'arbre

Un arbre situé sur un terrain privé relève généralement de son propriétaire, qui doit veiller à son entretien et prendre les mesures nécessaires lorsqu'il présente un danger.

Pour un arbre situé sur un terrain municipal, la responsabilité de l'entretien revient à la Ville. La présence de branches au-dessus d'un trottoir, d'une rue ou d'une propriété voisine ne suffit toutefois pas, à elle seule, à déterminer qui doit intervenir.

Avant d'élaguer ou d'abattre un arbre, il est important de vérifier les règles municipales applicables.

L'aqueduc et les égouts

Responsabilité : partagée entre la Ville et les propriétaires, selon les installations concernées

La Ville assure la gestion et l'entretien de ses réseaux publics d'aqueduc et d'égout. Toutefois, les conduites qui desservent directement une propriété comportent des portions dont les responsabilités peuvent différer.

Par exemple, une fuite d'eau dans la plomberie intérieure d'une résidence relève normalement du propriétaire. En revanche, un bris sur une conduite principale municipale nécessite une intervention de la Ville.

Pour les branchements reliant les bâtiments aux réseaux publics, la responsabilité des réparations et des frais doit être établie selon les règlements et la situation.

À retenir :

Avant d'entreprendre des travaux d'excavation ou de réparation sur un branchement, il est important de communiquer avec la Ville pour connaître les démarches à suivre.

L'électricité et les lampadaires

Responsabilité : selon le type d'équipement.

Une panne électrique touchant une résidence ou un quartier doit généralement être signalée à Hydro-Québec.

Pour un lampadaire de rue défectueux, le citoyen peut communiquer avec la Ville afin que l'équipement soit identifié et que le signalement soit acheminé au responsable de son entretien.

Les entrées privées, les clôtures et les aménagements

Responsabilité : généralement le propriétaire

L'entretien d'une entrée privée, d'une clôture ou d'un aménagement paysager relève normalement du propriétaire.

Cela ne signifie pas pour autant que tous les travaux peuvent être effectués librement. Certaines interventions sont encadrées par la réglementation municipale, notamment en matière de clôtures, de constructions, d'aménagements et de protection des arbres.

À Beauharnois, les règlements d'urbanisme précisent les travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation.

Un problème dans mon quartier : qui peut agir ?

La bonne intervention commence par le bon interlocuteur

Une situation peut être dérangeante, préoccupante ou même urgente sans nécessairement relever de la compétence municipale. Voici quelques exemples concrets de situations que les citoyens peuvent rencontrer à Beauharnois.

Mon voisin fait beaucoup de bruit. La Ville peut-elle intervenir ?

Parfois, oui.

La Ville peut intervenir lorsqu'une situation contrevient à un règlement municipal applicable, notamment en matière de nuisances. Selon la nature des faits, le signalement peut nécessiter l'intervention du service compétent ou des policiers.

Toutefois, les désaccords personnels entre voisins ne constituent pas automatiquement des infractions municipales. Certains différends relèvent plutôt du droit civil.

La Ville peut donc examiner une situation relevant de sa réglementation, mais elle ne possède pas le pouvoir de régler tous les conflits de voisinage.

Un animal erre dans mon quartier. Qui dois-je appeler ?

À Beauharnois, la gestion animalière est confiée à des organismes spécialisés.

Pour les situations concernant les chats, les citoyens doivent communiquer avec **Amiaou, au 514 743-2428**.

Pour les autres animaux, ils peuvent communiquer avec la **SPCA Roussillon, au 450 638-9698**.

Ces organismes assurent différentes interventions liées aux animaux, notamment la prise en charge d'animaux errants et la gestion de certaines plaintes.

Les propriétaires d'animaux doivent aussi respecter les règles municipales, notamment en ce qui concerne la garde, les nuisances et les licences.

Mon bac bleu est brisé ou ma collecte a été oubliée. Est-ce la Ville qui s'en occupe ?

Pas nécessairement !

À Beauharnois, la MRC de Beauharnois-Salaberry joue un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Depuis janvier 2025, les demandes de bacs bleus supplémentaires ou de remplacement de couvercle doivent notamment être adressées à la MRC plutôt qu'au Service des travaux publics.

Les problèmes liés aux collectes ou aux bacs de récupération peuvent être signalés à la MRC au moyen de son formulaire prévu à cet effet.

Les citoyens demeurent responsables de respecter les consignes de collecte, notamment les matières acceptées, les horaires et le positionnement des bacs.

Mon logement est mal entretenu. La Ville peut-elle obliger mon propriétaire à agir ?

Cela dépend du problème.

Un propriétaire a des obligations quant à l'entretien et à l'état du logement qu'il offre en location.

Lorsqu'un problème survient, le locataire doit généralement en informer son propriétaire afin que les correctifs nécessaires soient apportés.

Si la situation persiste, certains recours relèvent du Tribunal administratif du logement (TAL). La Ville peut aussi posséder des pouvoirs d'intervention lorsque des conditions contreviennent à ses règlements ou à des normes relevant de sa compétence.

Il est donc important de distinguer un différend entre propriétaire et locataire d'une infraction à la réglementation municipale.



Les automobilistes roulent trop vite dans ma rue. Qui peut faire quelque chose ?

La sécurité routière est une responsabilité partagée.

Les services policiers veillent à l'application des règles de circulation et peuvent intervenir auprès des conducteurs qui commettent des infractions.

La Ville, de son côté, peut agir sur certains aspects de l'aménagement et de la gestion de son réseau routier, notamment la signalisation et les mesures de modération de la circulation, dans les limites de ses pouvoirs.

Un signalement citoyen peut contribuer à documenter une situation problématique, mais il ne mène pas automatiquement à l'installation d'un dos-d'âne ou à une modification des limites de vitesse.

Différents facteurs doivent être considérés, notamment la configuration de la rue, les déplacements et la sécurité de l'ensemble des usagers.

Je veux rénover ma maison ou installer une piscine. Pourquoi dois-je demander un permis ?

Parce que certains travaux doivent respecter des normes de sécurité et d'aménagement.

Un permis n'est pas simplement une formalité administrative. Il permet notamment de vérifier la conformité d'un projet aux règles applicables.

À Beauharnois, les travaux de construction, certaines rénovations, les piscines, les garages, les clôtures et différents aménagements peuvent nécessiter une autorisation.

Même si les travaux sont réalisés entièrement sur un terrain privé, le propriétaire doit respecter la réglementation en vigueur.

La Ville peut-elle vraiment tout régler ?

Avoir le pouvoir d'agir, ce n'est pas toujours avoir la responsabilité d'intervenir

Une municipalité joue un rôle essentiel dans la qualité de vie de sa population. Elle entretient des infrastructures, offre des services, adopte des règlements et veille à l'aménagement de son territoire. Mais ses pouvoirs ne sont pas illimités.

Au Québec, les responsabilités des municipalités sont définies par différentes lois. Certaines compétences sont exclusivement municipales, tandis que d'autres ont partagé avec les gouvernements, les organismes publics ou les propriétaires privés. Cette répartition explique pourquoi la Ville ne peut pas toujours donner suite à une demande, même lorsqu'elle comprend parfaitement les préoccupations exprimées.

Trois situations à distinguer

1 - La Ville est responsable

La situation concerne une infrastructure, un équipement ou un service relevant directement de la municipalité.

Exemple : *un nid-de-poule sur une rue municipale.*

La Ville peut planifier et réaliser l'intervention nécessaire, en tenant compte notamment de la sécurité, de l'urgence et des ressources disponibles.

2 - La Ville peut intervenir

La situation concerne une propriété ou une activité privée, mais un règlement ou une loi accorde à la municipalité certains pouvoirs.

Exemple : des travaux réalisés sans l'autorisation municipale requise.

La Ville peut effectuer des vérifications et, lorsqu'une infraction est constatée, entreprendre les démarches prévues par la réglementation.

3 - La Ville n'est pas l'autorité responsable

La situation relève d'une autre organisation ou d'une compétence qui n'appartient pas à la municipalité.

Exemple : une panne sur le réseau électrique d'Hydro-Québec.

Même si elle est informée du problème, la Ville ne peut pas se substituer à l'organisme responsable. Elle peut toutefois, dans certaines situations, contribuer à orienter les citoyens vers le bon interlocuteur.

Pourquoi la Ville ne peut-elle pas simplement intervenir quand un citoyen le demande ?

Parce que chaque intervention doit reposer sur un pouvoir légal, une responsabilité ou une obligation applicable.

Lorsqu'un citoyen signale une situation, les équipes municipales peuvent devoir vérifier plusieurs éléments : l'emplacement du problème, la propriété des équipements, les règlements applicables, les faits rapportés et les pouvoirs d'intervention disponibles.

Dans certains cas, une inspection ou des vérifications supplémentaires sont nécessaires. Dans d'autres, le dossier doit être dirigé vers une autre organisation.

Cela ne signifie pas qu'une préoccupation citoyenne est sans importance. Cela signifie simplement que la solution ne relève pas toujours de la Ville.

Urgence ou pas urgence ?

Le bon numéro, au bon moment !

Le numéro d'urgence municipal permet de joindre les équipes de garde lorsqu'une situation relevant des services municipaux nécessite une intervention qui ne peut pas attendre la réouverture des bureaux.

Avant de composer, posez-vous trois questions :

- La situation présente-t-elle un danger immédiat ou risque-t-elle de causer des dommages importants ?
- Est-ce une situation qui relève des services municipaux ?
- L'intervention peut-elle attendre au prochain jour ouvrable sans aggraver le problème ?

Si la situation est urgente et relève de la Ville, utilisez le numéro d'urgence municipal.

Pour les demandes non urgentes, privilégiez les moyens de communication habituels pendant les heures d'ouverture.

Et rappelez-vous : pour toute situation nécessitant l'intervention immédiate des policiers, des pompiers ou des ambulanciers, composez le 911.

Une urgence, ça ne se mesure pas à notre impatience, mais à la nécessité d'agir rapidement !



OUI, j'appelle l'urgence municipale !

Une conduite d'eau semble avoir éclaté
De l'eau jaillit de la chaussée ou une importante fuite d'eau est visible sur la voie publique.

Un refoulement d'égout important
Des eaux usées remontent dans le sous-sol et le problème pourrait être lié au réseau municipal.

Un arbre est tombé sur une rue
Il bloque la circulation ou présente un danger immédiat pour les usagers.

Un couvercle de regard d'égout est manquant
Il laisse une ouverture dangereuse dans la chaussée ou sur un trottoir.

Un panneau d'arrêt est tombé sur la chaussée
Le problème crée une situation dangereuse à une intersection relevant de la Ville.

Une rue est dangereusement glacée
Une situation localisée présente un risque immédiat important et nécessite une intervention rapide.

NON, ça peut attendre les heures d'ouverture !

J'ai oublié mes lunettes sur un banc de parc.
Un objet perdu ne nécessite pas de mobiliser une équipe de garde.

Mon bac n'a pas été ramassé aujourd'hui.
Une collecte manquée se signale normalement au service responsable pendant les heures régulières.

Il y a un nid-de-poule dans ma rue.
S'il ne présente pas de danger immédiat, il peut être signalé le prochain jour ouvrable.

Le gazon du parc est trop long.
Une demande d'entretien régulier n'est pas une urgence.

Je voudrais avoir l'horaire du patinage libre.
Les horaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville ; s'ils n'y sont pas, c'est que ce sera mis à jour prochainement.

Une lumière est brûlée dans le parc.
Si elle ne crée pas de danger immédiat, le signalement peut attendre.

Mon voisin a laissé ses poubelles au chemin.
Une nuisance ou une infraction présumée ne justifie généralement pas un appel d'urgence municipal.

Je veux savoir si j'ai besoin d'un permis pour ma clôture.
Les questions administratives sont traitées pendant les heures d'ouverture.

Stationnement hivernal : attention aux interdictions !

Du 1er décembre au 1er avril, le stationnement dans les rues est interdit la nuit, entre 1 h et 7 h, sauf lorsque la Ville autorise une levée de l'interdiction.

Le stationnement nocturne peut alors être permis du **côté pair seulement**, sans vignette. Le stationnement du côté impair demeure interdit, sauf sur les rues Ellice, Saint-Laurent, des Écossais, Laurier, Laurent-Perron, des Tulipes entre des Prés et le boulevard de Maple-Grove, Saint-André entre le boulevard Cadieux et le chemin Saint-Louis de 7 h à 17 h, 27e avenue, boulevard Lussier, boulevard Cadieux et la rue Péladeau. La signalisation en vigueur doit toujours être respectée.

Avant de stationner, vérifiez chaque jour dès 16 h si l'interdiction est levée !

- Site Web : ville.beauharnois.qc.ca/info-neige
- Ligne Info-Neige: 450 429-3546, option 2
- Page Facebook de la Ville

Plusieurs stationnements municipaux sont disponibles afin que vous puissiez laisser votre véhicule lors des opérations de déneigement.

Consultez la liste ici :



Et si on faisait de nos patinoires de quartier un projet collectif ?

Pour l'hiver 2026-2027, la Ville lance un projet pilote pour mobiliser les citoyens autour de l'entretien des 3 patinoires extérieures de Beauharnois !

La Ville prépare le terrain et fournit les équipements. Les citoyens bénévoles prennent ensuite le relais pour aider à maintenir les patinoires en bon état tout au long de la saison.

C'est l'occasion de rencontrer ses voisins, de créer des liens et de faire vivre sa patinoire de quartier !

Envie d'embarquer dans l'équipe ?

Inscrivez-vous d'ici le **dimanche 22 novembre.**
Balayez le code QR et remplissez le formulaire.

Impliquez-vous pour votre patinoire extérieure à Beauharnois !



Départs à la retraite 2026

En janvier dernier, après plus de 41 années au sein du Service de la sécurité incendie et civile, **Michel Bélanger** a pris une retraite bien méritée. Quatre décennies de dévouement, d'engagement et de service auprès de la population, un parcours remarquable qui témoigne de son attachement profond à notre communauté.

Nathalie Veilleux, quant à elle, tirera sa révérence d'ici la fin 2026, après 11 années au service de la Ville. Visage bien connu de l'hôtel de Ville, elle a accueilli, renseigné et accompagné de nombreux citoyens au fil des ans. Avec sa personnalité unique et sa présence chaleureuse, elle est devenue une figure incontournable de la vie municipale.

La Ville de Beauharnois les remercie sincèrement pour leur précieuse contribution et leur souhaite une retraite remplie de bonheur, de santé et de beaux projets.



Une œuvre qui tisse des liens entre les mots, l'art et la communauté à la bibliothèque de Beauharnois

La Ville de Beauharnois et la MRC de Beauharnois-Salaberry ont procédé, le 19 octobre, au dévoilement officiel de Texere, une œuvre originale de l'artiste Mylene Raiche, désormais exposée de façon permanente à la bibliothèque de Beauharnois.

Réalisée dans le cadre d'une résidence artistique tenue durant l'été, cette œuvre textile invite à découvrir autrement les liens entre les livres, le savoir et la création.

Une œuvre inspirée du livre et du textile

Mesurant plus de deux mètres, *Texere* marie des pages d'anciens ouvrages d'architecture transformées en fils et du coton naturel non teint. Son motif géométrique fait écho à l'architecture distinctive de la bibliothèque, tout en évoquant les liens qui se tissent entre les connaissances, les idées et les gens.

La création au cœur de la communauté

Pendant sa résidence, Mylene Raiche a créé directement dans la mezzanine de la bibliothèque, permettant aux visiteurs de découvrir son processus de création et d'échanger avec elle.

Cette initiative illustre le rôle de la bibliothèque comme lieu de découverte, de création et de rencontre, où la culture contribue à faire vivre la communauté.

La population est invitée à venir admirer *Texere* à la bibliothèque de Beauharnois, située au 39, rue Richardson.

Prévention

Les décorations des Fêtes arrivent

Décorez pour les Fêtes en toute sécurité

À l'approche de la période des Fêtes, quelques précautions permettent d'éviter bien des incidents :

- **Utilisez des guirlandes lumineuses homologuées et en bon état.**
- **Évitez de surcharger les prises électriques.**
- **Arrosez régulièrement votre arbre naturel afin qu'il ne s'assèche pas.**
- **Éteignez les lumières décoratives avant de quitter la maison ou d'aller dormir.**

Quelques gestes de prévention permettent de profiter pleinement de la magie des Fêtes tout en réduisant les risques d'incendie. Après tout, prévenir, c'est maîtriser.

Les plus beaux souvenirs des Fêtes sont ceux qui se vivent en toute sécurité.



Calendrier des collectes – Secteurs Est et Ouest (Maple Grove et Melocheville)

Un problème avec les collectes ?
Remplissez le formulaire au ***portail.mrcbhs.ca***

Janvier 2027

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Février 2027

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

Mars 2027

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Avril 2027

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Mai 2027

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Juin 2027

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Juillet 2027

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Août 2027

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Septembre 2027

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

Octobre 2027

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Novembre 2027

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

Décembre 2027

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Collecte de branches

Pour prévoir votre collecte de branches, vous devez faire votre inscription le jeudi de la semaine précédente, avant 16 h, en communiquant avec le Service des travaux publics :
Par téléphone : 450 225-0650 ou remplir le formulaire de collecte de branches disponible en ligne : ***ville.beauharnois.qc.ca/collectes***

Les branches peuvent être déposées en bordure de la rue, à partir du samedi précédant la collecte.

- Collecte des déchets
- Collecte des matières recyclables
- Collecte des matières organiques
- Collecte des déchets volumineux
- Collecte des surplus de carton
- Collecte de sapins
- Collecte de branches

Calendrier des collectes – Secteur Centre (Beauharnois)

Un problème avec les collectes ?
Remplissez le formulaire au ***portail.mrcbhs.ca***

Janvier 2027

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27		29

Février 2027

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

Mars 2027

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Avril 2027

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Mai 2027

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Juin 2027

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Juillet 2027

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Août 2027

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Septembre 2027

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

Octobre 2027

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Novembre 2027

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

Décembre 2027

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Collecte de branches

Pour prévoir votre collecte de branches, vous devez faire votre inscription le jeudi de la semaine précédente, avant 16 h, en communiquant avec le Service des travaux publics :
Par téléphone : 450 225-0650 ou remplir le formulaire de collecte de branches disponible en ligne : ***ville.beauharnois.qc.ca/collectes***

Les branches peuvent être déposées en bordure de la rue, à partir du samedi précédant la collecte.

- Collecte des déchets
- Collecte des matières recyclables
- Collecte des matières organiques
- Collecte des déchets volumineux
- Collecte des surplus de carton
- Collecte de sapins
- Collecte de branches

BVA BEAUHARNOIS *vous anime*



Programmation jeunesse

Certaines activités requièrent une inscription. Rendez-vous sur Voilà ! dès le 8 décembre, 9 h.

Les ateliers sans filtres

Mercredi 9 décembre, de 18 h 30 à 19 h 30

Plonge dans *Sans Filtres*, notre série d'ateliers pour ados en partenariat avec la Maison des Jeunes où tu peux t'initier à plusieurs formes d'art et de création !

Dernier atelier de la session :
9 décembre : Écriture de suspense

i 12 à 17 ans | Bibliothèque
Gratuit | Sans inscription

MDJ BEAUHARNOIS

Ateliers de jeux de société

Profitez-en pour découvrir notre collection de jeux de société à la bibliothèque !

Lundis, 18 h à 19 h
8 cours – 25 janvier au 22 mars, pause le 1er mars

Animé par nos supers animateurs du camp de jour, viens découvrir une variété de jeux de société, développer tes stratégies et relever des défis amusants !

i 7 à 12 ans | À la mezzanine de la bibliothèque
Résident : 62,45 $ | Non-résident : 78,74 $
Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h

Nouveauté ! Heure du conte en soirée

Un mardi par mois, de 18 h à 19 h

Chaque mois, retrouvez-nous dans l'espace des tout-petits de la bibliothèque pour une heure du conte animée en pyjama, suivie d'un brico ! Une activité parfaite pour ralentir le rythme de la journée et se préparer en douceur pour le dodo.

19 janvier : Vive la neige !
16 février : L'amour est dans l'air !



i 3 à 7 ans | Bibliothèque
Gratuit | Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h
Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.

Biblio-Jeux

Animé par la Halte Familiale

Samedi le 13 février,
9 h 30 à 10 h 30 et 11 h à midi

Apprendre en jouant, c'est encore plus amusant avec Biblio-Jeux ! Viens découvrir comment stimuler le langage chez les enfants accompagnés par une professionnelle !

i 6 mois à 6 ans | Bibliothèque
Gratuit | Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h
Prendre note que chaque enfant doit obligatoirement être accompagné d'un adulte. | Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.

Yoga parent-enfant

Jeudis, 17 h 30 à 18 h 30
10 séances – 4 février au 8 avril

Offrez-vous un doux moment de complicité avec votre enfant! Une initiation au yoga ludique où plaisir, découverte et détente se rencontrent. Enseignante : Jessie Mercury

i 4 à 6 ans (accompagné d'un adulte)
Salle Auguste-Hébert (149, rue François-Branchaud)
Apportez votre tapis de yoga.
Résident : 96 $ | Non-résident : 121 $
(tarif pour un parent et un enfant.)
Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h

IL ÉTAIT UNE FOIS AU MANOIR

Le dernier de notre série de spectacles pensée spécialement pour les minis et leur famille. Entrez dans l'univers enchanté du Manoir pour découvrir des histoires pleines de surprises et de personnages attachants.



Les chansons de grand-papa !

Par Clément Lévesque

13 décembre, 10 h 30
(ouverture des portes dès 10 h)

Un spectacle musical pour enfants qui mêle chansons amusantes, moments touchants et histoires captivantes. Entre quotidien et imaginaire, les jeunes spectateurs seront invités à rêver, à rire et à se laisser transporter d'une chanson à l'autre.

i 4 à 9 ans
Au Manoir Ellice (640 rue Ellice, Beauharnois)
Gratuit, réservé aux résidents de Beauharnois
Billets disponibles dès maintenant sur lepointdevente.com

leschansonsdegrandpapa



Beau'Art danse

Inscription hiver

*Début des cours : **6 février** (12 semaines)*
*Grand spectacle : **30 mai***
i **Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h**

Tarification

Initiation *Hiver seulement**	**Résident**	**Non-résident**
Initiation 3 à 7 ans	100 $	162 $

Horaire des cours

Samedi	**Ballet 3-4 ans**	9 h à 10 h / Par Léa Beaudry
	Ballet 5-7 ans	10 h à 11 h / Par Léa Beaudry
	Hip-hop 3-4 ans	10 h à 11 h / Par Daphnée Kingsbury
	Hip-hop 5-7 ans	11h à midi / Par Daphnée Kingsbury

**L'horaire est sujet à changement jusqu'au début des cours. Les parents seront contactés la semaine avant le début des cours pour confirmer l'horaire.*

Offre spéciale

Initiation parents/enfants (3 ans et +)

À partir du 6 février, un samedi sur deux, de 11 h à midi.

i **Résident : 62 $ | Non-résident : 90 $**



Activité spéciale

Découvre les entreprises d'ici !

Dimanche 31 janvier
Groupe 1 : 10 h à 11 h 15
Groupe 2 : 12 h 30 à 13 h 45

En janvier, c'est l'entreprise Les Mignonneries de Kylou & Lylou qui vous invite pour un atelier de décoration de *cupcake* parent / enfant.

i 5 à 12 ans, accompagné d'un adulte
85 Rue St Laurent, Beauharnois
Gratuit
Inscription sur *Voilà !*
dès le 8 décembre, 9 h
Résident : Gratuit
Non-résident : 11 $



Camp de jour

Camp de la relâche

Lundi 1er au vendredi 5 mars, 9 h à 16 h
Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

i Lieu à confirmer
Coût résident pour la semaine : 90 $
Service de garde : 30 $
Coût non-résident pour la semaine : 146 $
Service de garde : 50$
Places limitées

Période d'inscription sur Voilà !
Résidents : du 12 janvier 9 h, au 31 janvier
Non-résidents : du 26 janvier 9 h, au 31 janvier

Pour toute demande d'accompagnement, une inscription au programme intégration est nécessaire via la plateforme MétaPRISME.

Inscription au Programme intégration

Application web métaPRISME

Le Programme intégration permet aux jeunes ayant des besoins particuliers de participer aux activités du camp de jour. Cette année, les parents ou tuteurs doivent soumettre une demande de service via le Portail parental de l'application web métaPRISME, en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Cette application facilite la gestion du programme d'intégration.

À noter : même si votre enfant a déjà participé au camp, une nouvelle demande est nécessaire.

Attention, ceci n'est pas une inscription au camp de jour.

Date à retenir :

- **Camp de la relâche :** Demande à soumettre entre le 21 décembre et le 4 janvier
- **Camp de jour estival :** Demande à soumettre entre le 11 et le 24 janvier

Pour plus de détails et pour faire une demande, visitez ville.beauharnois.qc.ca/campdejour.

Programmation pour tous

Activités libres du dimanche

Offertes par l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

Les dimanches, jusqu'au 30 mai 2027

Basketball libre : 10 h 30 à 12 h 30
Badminton libre : 13 h à 16 h



i Dans les gymnases de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois (250, rue Gagnon)
Ouvert à tous | Sans réservation
Aucun prêt d'équipement.
5 $ par personne (par activité, par jour)
Gratuit pour les élèves de l'ESPB et pour les enfants de moins de 12 ans.
Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.



Information supplémentaire :
Samuel Simard
simards1@cssvt.gouv.qc.ca



Carnaval des petites mitaines

Samedi 20 février, 10 h à 15 h

Enfile tes mitaines et viens jouer dehors ! Le Carnaval des petites mitaines, c'est une journée parfaite pour profiter des sports d'hiver !

i Aréna André-Richard
Gratuit | Sans inscription
Restaurant de l'aréna ($)



Prêt d'équipement sportif d'hiver

Les dimanches, du 10 janvier au 7 mars, 10 h à 16 h

Selon les conditions météorologiques

Matériel disponible : trottinettes des neiges, traîneaux, *fatbikes*, et plus encore !

i Terrain à côté de l'aréna André-Richard
Gratuit | Sans inscription
Prévoir une pièce d'identité pour le prêt.
Projet Circonflexe, Loisirs et sports Montérégie

circonflexe

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Québec



Appel aux dons de patins

Boîte de dons située à l'entrée de l'Aréna André-Richard.

Vous avez des patins en bon état qui ne vous font plus ou qui sont devenus trop petits pour vos enfants ? Déposez-les dans la boîte de dons à l'aréna !

À noter que les patins recueillis seront prêtés gratuitement aux personnes qui en ont besoin lors des activités de patinage libre.

Programmation Congé des fêtes !

Marché des lutins

Pendant deux jours, la Place du marché se transformera en véritable fabrique à cadeaux ! Une vingtaine d'artisans seront sur place pour vous aider à finaliser vos achats de Noël !





Samedi 5 décembre, 15 h à 19 h
Illumination du sapin de Noël à 18 h, chorale et marché des artisans.

Dimanche 6 décembre, 10 h à 14 h
Photo avec papa et maman Noël, animations déambulatoires, fermette et marché des artisans.

i Place du marché
Gratuit | Offre alimentaire sur place ($)

Chorale de Noël Falala

Spectacle de Noël traditionnel

Dimanche 6 décembre, 14 h

i Église St-Clément
Gratuit (Denrées non-périssables ou don en argent au Coin du Partage suggérés)

Spectacle pour enfants

Amandine en cuisine !

Mardi 29 décembre, 13 h

De nature rêveuse, Amandine est une grande contemplative et s'émerveille de presque tout. Sous l'œil aguerri de Mère Noël, elle tente de créer un plat du jamais vu qui saura é-pa-ter !

i 3 à 8 ans | Bibliothèque
Gratuit | Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h
Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.



Patinage libre

21, 22, 23, 28, 29, 30 décembre :
Patin libre : 11 h à 12 h 30
Hockey 10 ans et moins : 12 h 45 à 13 h 45
Hockey 11 ans et plus : 14 h à 15 h

Patin libre 50 ans et plus

21, 22, 28, 29 décembre : 10 h à 11 h

i Aréna André-Richard
Sans inscription
Résidents : Gratuit
Non-résidents : 5 $

Patin Disco

L'annuel Patin Disco est de retour !

Au menu : musique, jeu de lumière, animation sur glace, restaurant ($).

Dimanche 27 décembre, 17 h à 21 h

17 h à 20 h : *Billets disponibles dès le 8 décembre, 9 h sur* ***lepointdevente.com/billets/patindisco2026***

20 h à 21 h : *Sans inscription*
Plage horaire réservée aux ados

i Aréna André-Richard
Gratuit

Jeu d'évasion sur table

Lundi 28 décembre, 13 h

Découvrez *Unlock*, des jeux d'évasion en équipe au format jeu de table, accompagnés par un animateur pour une expérience encore plus immersive !

i 8 ans et plus | Bibliothèque
Gratuit
Inscription sur *Voilà !*
dès le 8 décembre, 9 h
Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.

Programmation adulte

Conférence
Marché de Noël d'Europe

Mercredi 2 décembre, 18 h à 19 h 30

Partez à la découverte de la magie des marchés de Noël à travers huit pays et plus de 40 marchés. Découvrez les traditions incontournables du temps des Fêtes, des crèches de Noël à l'origine du sapin, en passant par les pyramides de l'Avent et bien plus encore !

i Bibliothèque
Inscription dès maintenant sur *Voilà!*
Résident : Gratuit | Non-résident : 11 $



Tricot-Biblio

Tous les lundis de 13 h 30 à 15 h 30

Pour les habitués du tricot, apportez vos aiguilles et vos balles de laine et venez tricoter avec les membres du Cercle de fermières de St-Clément !

i Mezzanine de la bibliothèque
Gratuit | Sans inscription
Le matériel n'est pas inclus.





De retour !
Club de lecture pour adultes

Mardis 26 janvier et 23 février, 18 h 30

Que vous soyez un lecteur passionné ou simplement curieux, venez discuter de romans marquants, élargir vos horizons littéraires et faire de belles rencontres autour du livre.

i Bibliothèque
Gratuit | Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h
Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.

Nouveauté !
Un club de poésie à la biblio !

Jeudis 14 janvier, 4 février et 25 février, 18 h

Faites vibrer votre imagination au rythme de la poésie ! Explorez des œuvres touchantes, échangez avec d'autres amateurs et laissez-vous inspirer par la puissance des mots.

i Bibliothèque
Gratuit | Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h
Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.



Danse en ligne

Jeudis, 19 h à 21 h 15
10 séances – 21 janvier au 25 mars 2027
19 h à 20 h (débutant)
20 h 15 à 21 h 15 (novice/intermédiaire)

La première partie du cours s'adresse aux personnes qui souhaitent s'initier à l'activité, tandis que la seconde s'adresse à celles ayant déjà une base ou souhaitant relever un défi. Chaque participant a accès aux deux volets.
Enseignante : Ariane Gemme

i 16 ans et plus | Salle Marie-Rose, centre communautaire
Résident : 69 $+tx | Non-résident : 87 $+tx
Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h



Zumba

Lundis, 19 h 30 à 20 h 30
10 séances – 25 janvier au 12 avril
Pause les 8 et 15 février

Bougez au rythme de la Zumba ! Des chorégraphies entraînantes et des mouvements de danse cardio pour garder la forme et faire le plein d'énergie.
Enseignante : Alice Sauvé-Simard

i 16 ans et plus | Salle Auguste-Hébert (149, rue François-Branchaud)
Résident : 46 $+tx | Non-résident : 58 $+tx
Inscription sur *Voilà !* dès le 8 décembre, 9 h

Yogalates

Mardis, 18 h à 19 h
10 séances – 26 janvier au 30 mars

Offrez-vous un cours de fusion entre le yoga et le pilates ! Ce cours actif combine les vertues du yoga tout en incorporant des exercices de pilates. L'activation de la ceinture abdominale est au cœur de cette pratique.
Enseignante : Karine Bazinet

i 16 ans et plus | Salle Auguste-Hébert (149, rue François-Branchaud)
Résident : 50 $+tx
Non-résident : 73 $+tx
Inscription sur *Voilà !*
dès le 8 décembre, 9 h
Apportez votre tapis de yoga



BIBLIOTHÈQUE
DE BEAUHARNOIS

Horaire

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : *10 h à 20 h*
Vendredi : *10 h à 16 h 30*
Samedi : *9 h à 15 h*

Période des fêtes

*La bibliothèque sera fermée du **24** au **27 décembre** et du **31 décembre** au **3 janvier.***

Saviez-vous que ?

Biblio-Jeux

Saviez-vous que…. La bibliothèque offre le programme *BIBLIO JEUX* ? Un programme de stimulation du langage, pour les enfants âgés entre 6 mois et 6 ans et leurs parents. Des ateliers sont animés par la Halte-Familiale. Rendez-vous en page 13 pour connaître les dates !

Venez voir l'artiste Lyne Desrochers à l'œuvre à la bibliothèque !

Mercredi 2 décembre, de 15 h 30 à 18 h
Lundi 7 décembre de, 13 h à 16 h

L'artiste en arts visuels sera sur place pour peinturer notre tout nouveau meuble à semences. Venez la voir en pleine création et découvrir son travail !

Bibliothèque de semences

Bonne nouvelle : la bibliothèque de semences sera de retour cette année !

La date de lancement sera annoncée dans le prochain BVI. Restez à l'affût !



Le rallye du lutin coquin

1er au 19 décembre

Le lutin coquin s'est caché dans la bibliothèque ! Pour le retrouver, il a laissé plusieurs indices un peu partout.

Pars à sa recherche en parcourant la bibliothèque et en suivant les indices.

Réussiras-tu à retrouver le lutin avant qu'il fasse d'autres mauvais coups ? Trouver le lutin te permettra de participer aux tirages et courir la chance de gagner un prix !

Pssst… nous avons un concours et des prix pour les plus grands enfants aussi !



i Bibliothèque
Gratuit
Les participants doivent être abonnés à la bibliothèque.



Infrastructures sportives et récréatives

Pratiques libres aréna

Aréna André-Richard,
866 boul. Cadieux
Gratuit pour les résidents (preuve de résidence demandée)
5 $ pour les non-résidents

Capacité maximale pour le patin libre : 85 personnes

Capacité maximale pour le hockey libre : 25 personnes.

Patinoires extérieures

Visitez notre site web pour connaître tous les détails !

Aires de jeu en période de gel :

Sécurité avant tout !

Le saviez-vous ? En période de gel (mi-novembre à mi-avril), les aires de jeu deviennent plus risquées : surfaces amortissantes moins efficaces, structures glissantes ou collantes, vêtements d'hiver peu adaptés. Soyez vigilants lorsque vos enfants y jouent.

Espaces verts

Boisé de la Pointe-du-Buisson

Parcourez les 3,5 km de sentiers pour découvrir l'érablière à caryers, une forêt millénaire abritant un écosystème riche et fragile. En hiver, profitez des pistes de raquettes (location disponible au musée, $).

333, rue Émond
GRATUIT
pointedubuisson.com

Bois Robert

Explorez plus de 10 km de sentiers accessibles en toute saison pour la randonnée pédestre, la raquette et le ski de fond, selon les conditions météorologiques. Profitez de la beauté de la flore et observez les nombreuses espèces d'oiseaux qui peuplent la forêt.

Entrée via la rue du Boisé
GRATUIT
parcnatureboisrobert.com

Régie Beau-Château

Pour connaître la programmation complète du Sportplex et du complexe aquatique intérieur :
beauchateau.ca

SPORTS ET LOISIRS
BEAU-CHÂTEAU

Le CJE, aussi accessible à Beauharnois

Tu cherches un emploi, tu veux reprendre tes études ou tu as besoin d'un coup de main pour avancer ? Le Carrefour jeunesse-emploi Beauharnois-Salaberry offre des services gratuits aux jeunes de 14 à 35 ans.

Notre équipe peut t'aider à préparer ton CV, à te pratiquer pour une entrevue et à apprendre des façons efficaces de chercher un emploi. Si tu souhaites retourner à l'école, nous pouvons aussi t'accompagner pour préparer ton retour et trouver des solutions aux obstacles que tu rencontres.

Tu ne sais pas par où commencer ? Tu envoies plein de CV sans résultat ? Nous, on peut t'aider. On prend le temps de t'écouter et de trouver avec toi une prochaine étape qui correspond à ta réalité. Pas besoin d'avoir un plan précis pour nous appeler.

Tu peux avoir un rendez-vous à Beauharnois ! Appelle-nous au 450 373-6767 et précise que tu souhaites nous rencontrer à Beauharnois.

Salaberry-de-Valleyfield
(100, rue Sainte-Cecile,
suite 100, 2e etage)
450 373-6767
carrefour@cjeb-s.ca
cjebhs

CARREFOUR CJEUNESSE EMPLOI BEAUHARNOIS-SALABERRY

Accueil pour elle

Centre d'aide et d'hébergement pour femmes seules ou avec leurs enfants victimes de violence conjugale.

Nos services :

- Ligne d'écoute 24/7
- Hébergement
- Suivi jeunesse
- Suivi individuel
- Ateliers de groupe
- Sensibilisation
- Logement seconde étape

i Gratuit et confidentiel
450 371-4618 | accueil-pourelle.org
info@accueil-pourelle.org

Nomade – Halte climatique

Lundis, mercredis et vendredis, de 16 h à 21 h

Le nomade est une halte climatique bienveillante pour tous qui offre un soutien concret aux personnes en situation de vulnérabilité, particulièrement en période de conditions climatiques extrêmes.

i Devant le centre communautaire (600, rue Ellice)
intervenante.nomade@outlook.com

LeTournant

Centre de crise et de prévention du suicide + services de réadaptation en santé mentale

Quand rien ne va, appelez au Tournant.

Nous vous accueillerons avec ouverture, dans la bienveillance et sans jugement. Peu importe ce que vous vivez, n'hésitez pas à nous appeler.

On sera toujours là pour vous !

i **1 833 371-4090**

OMH Beauharnois Maison Péladeau

Réalisé grâce au soutien financier du Programme d'habitation abordable Québec et la Société d'habitation du Québec

Avis public de sélection

Pour affichage public du 01/12/2026 au 15/01/2027 (fermé du 23/12/2026 au 05/01/2027)

À LOUER - LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS ET NON SUBVENTIONNÉS

Nous sommes présentement en processus de sélection pour 48 logements (38 logements d'une chambre à coucher, 10 logements de 2 chambres à coucher) qui seront disponibles vers le 1er juillet 2027.

Trente-huit (38) de ces logements seront subventionnés. Dix (10) de ces logements seront non subventionnés.

Pour personnes autonomes de 50 ans et plus.

i En construction (5 rue Péladeau, Beauharnois)
Pour de plus amples informations, ou connaître les conditions d'admission et critères à respecter, communiquez avec l'Office municipal d'habitation de la ville de Beauharnois au 450 429-5798.

Toutes les demandes conformes seront analysées par un comité de sélection indépendant, selon les critères d'attribution transparents prévus au cadre normatif du PHAQ. Les vérifications de solvabilité courantes et de références locatives seront effectuées.

Dans le choix de ses locataires, notre organisme respectera la charte québécoise des droits de la personne. Aucun motif interdit ne peut être utilisé dans la sélection des locataires; seuls des critères objectifs liés à la capacité d'occuper le logement sont considérés.

Club Opti-Jeunesse

Le Club Opti-Jeunesse de Beauharnois tient à remercier ses partenaires. Près de 40 entreprises locales qui ont contribué monétairement ou en échange de services pour le bon fonctionnement de l'organisme ! L'organisme mettra fin à ses activités le 31 décembre 2026. ***Merci !***

MON BEAU' PASSEPORT DES FÊTES

PLUS DE 5 000 $ EN PRIX À GAGNER

Cette année, faites vos achats des Fêtes à Beauharnois !

Pour encourager l'achat local, la Ville lance le **Beau'Passeport des Fêtes**, une initiative qui vous invite à magasiner chez nos commerçants et restaurateurs du centre-ville tout en courant **la chance de gagner plus de 5 000 $ en prix**, grâce à la générosité des commerçants partenaires.

Comment ça fonctionne ? C'est simple :

1. Obtenez une étampe dans votre passeport pour chaque achat de 25 $ ou plus dans une entreprise participante.
2. Récoltez des étampes de quatre entreprises différentes.
3. Déposez votre passeport rempli dans l'une des boîtes prévues à cet effet chez les commerçants participants.

Des prix à faire rêver !

Courez la chance de remporter un grand prix de **2 500 $ en crédit voyage**, ainsi que des cartes-cadeaux d'une valeur de **200 $ et plus** !

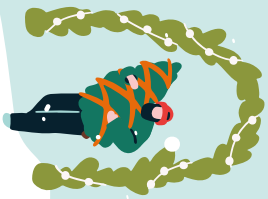
Participez facilement :
détachez votre passeport dans ce BVI ou trouvez-le chez nos commerçants participants !

Scannez le code QR pour tous les détails ainsi que la liste complète des commerces participants.

ville.beauharnois.qc.ca/beaupasseport









Cette année, donnez de l'amour à nos commerçants locaux et qui sait, vous serez peut-être gâtés pour les Fêtes !

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2026 pour compléter votre passeport.
Tirage le 6 janvier 2027.

MAGASINEZ LOCAL, RÉCOLTEZ 4 ÉTAMPES !

Étampe du commerce	Étampe du commerce
Étampe du commerce	Étampe du commerce

*Une seule étampe par visite

Nom :

Tél. :

Adresse postale :





VILLE DE Beauharnois

Scannez le code QR pour tous les détails ainsi que la liste complète des commerces participants.
ville.beauharnois.qc.ca/beaupasseport

Avis Publics

Résumé des règlements entrés en vigueur

- **Règlement 2026-26 modifiant le Règlement 2024-18 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire**
- **Règlement 2026-19 établissant un programme d'aide financière à la restauration de bâtiments d'intérêts patrimoniaux**
- **Règlement 2026-21 régissant la cuisine de rue sur le territoire de la Ville de Beauharnois**
- **Règlement 2026-22 modifiant le Règlement 2026-07 concernant la prévention en matière de sécurité incendie**
- **Règlement 2026-23 décrétant une dépense de 423 600 $ et un emprunt du même montant pour les services professionnels de la réfection de la rue Trudeau et du remplacement du ponceau de la rue Julien**
- **Règlement 2026-24 décrétant une dépense de 1 897 600 $ et un emprunt du même montant pour le chemisage structural de conduites d'aqueduc, phase II**
- **Règlement 2026-25 décrétant une dépense de 2 530 000 $ et un emprunt du même montant pour le gainage de conduites d'égout, phase II**

Consultez les versions complètes en tout temps au ***ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics***



Guignolée

Organisée par le Coin du Partage de Beauharnois

Vous recevez, à même votre BVI, un sac pour une collecte de denrées qui ira aux personnes dans le besoin de Beauharnois. Des bénévoles sillonneront le territoire ce dimanche 29 novembre pour les récolter à votre porte.

Donnez généreusement.

VILLE DE Beauharnois